

# **Rapport de la commission des finances, Préavis municipal N° 2019-34 Relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2020**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission des finances, composée de Messieurs, Daniel Traini, Daniel Rochat, Marc-Eugène Viret, Mohammad Soltan Hosseini, Madame Samanta Cardaropoli, Messieurs Claude Brocard et Bernard Morel étaient excusés, s'est réunie le jeudi 5 septembre 2019, en présence de la municipalité représentée par Messieurs Piéric Freiburghaus, Didier Chapuis et Pierre-André Ischi.

## **En préambule :**

Notre municipal des finances nous expose qu'avec la nouvelle mise en place de la RIEIII, plusieurs changements ont d'ores et déjà été mis en place pour l'année 2019 comme la prise en charge par le canton du financement pour AVASAD (Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile).

Cette prise en charge est estimée par le canton à 2,5% du taux communal toutefois le taux cantonal n'augmentera que de 1.5% passant de 154,5% à 156%

Cependant, cette prise en charge est compensée par une augmentation estimée équivalente de la contribution de notre commune aux coûts pour le scolaire, comme par exemple pour le financement des camps et des transports.

Dès lors, et malgré le conseil des associations de communes d'appliquer une diminution du taux pour compenser la prise en charge du canton de 1,5%, la municipalité propose le maintien du taux actuel, en vigueur depuis 2013 de 74%.

## **Arguments :**

L'entrée en vigueur de la RIEIII, pose de nombreuses interrogations quant 'aux futures rentrées d'impôts pour la commune.

En effet, plusieurs déductions fiscales vont être mises en place ces deux prochaines années pour les contribuables, comme par exemple l'augmentation des forfaits des frais médicaux. Auquel s'ajoute la diminution des rentrées d'argent sur l'impôt des sociétés.

Au vu de ces incertitudes, le maintien du taux actuel permettra de tenir stable le plafond d'endettement et ainsi permettre une stabilité financière à notre commune.

**Situation actuelle :**

La municipalité nous a également informés que les rentrées fiscales 2019 étaient proches de celles mentionnées au budget

Nous faisons confiance à notre municipalité et à notre boursier communal afin de poursuivre la maîtrise des dépenses et ainsi établir un budget le plus équilibré possible.

**Conclusion de la commission des finances :**

La commission des finances unanime est en accord avec la proposition de la municipalité de maintenir le taux d'imposition à 74% de l'impôt cantonal et vous prie d'adopter les conclusions du préavis municipal n°2019-34 telles que présentées .

Penthalaz, le 9 septembre 2019

Le rapporteur : Samanta Cardaropoli



Les membres : Claude Brocard



Daniel Traini



Daniel Rochat



Bernard Morel



Marc-Eugène Viret



Mohammad Soltan Hosseini .....